



Le Canada s'attaque aux titulaires de comptes non déclarés à l'étranger

Ottawa (Ontario), le 30 septembre 2010... L'honorable Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, a annoncé aujourd'hui que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a récemment obtenu du gouvernement français des renseignements sur des titulaires de comptes de HSBC.

Depuis que l'ARC a reçu les renseignements, elle analyse les données bancaires pour s'assurer que les titulaires canadiens de ces comptes déclarent l'ensemble de leurs revenus aux fins d'impôt. L'ARC a entamé une série de vérifications.

« Voilà un autre exemple des mesures que prend notre gouvernement contre ceux qui tirent injustement profit des comptes à l'étranger », a indiqué le ministre Ashfield. « Nous savons que la plupart des Canadiens paient leur juste part d'impôt et observent les lois fiscales. C'est pourquoi nous prenons des mesures musclées pour recouvrer les sommes dues aux Canadiens. »

L'ARC peut confirmer que plus de 1 000 comptes bancaires ont été associés à des titulaires canadiens. Les comptes les mieux dotés font actuellement l'objet d'une vérification, et d'autres vérifications sont à venir. L'ARC examinera tous les comptes liés aux contribuables canadiens.

L'ARC continue à tirer profit, grâce aux communications qu'elle entretient avec ses partenaires internationaux, de la circulation accrue d'information en vertu des conventions fiscales qu'elle a conclues. À cet égard, elle collabore étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe de travail des sept pays sur les paradis fiscaux et le Centre d'information conjoint sur les abris fiscaux internationaux.

L'an dernier, l'ARC a découvert plus d'un milliard de dollars en impôt fédéral impayé de contribuables canadiens qui cachaient des biens et des comptes à l'étranger ou au moyen d'autres transactions internationales. Au cours de la même période, l'ARC a pu retracer un autre montant de 138 millions de dollars en impôt impayé grâce à son programme des divulgations volontaires. Le nombre de divulgations faites au cours des cinq premiers mois de cette année dépasse le nombre de celles faites au cours de la même période en 2009.

Les Canadiens qui ont des revenus non déclarés à l'étranger peuvent faire une divulgation volontaire et n'être tenus de payer que l'impôt et les intérêts exigibles. Le Programme des divulgations volontaires de l'ARC permet aux contribuables de régulariser leur situation fiscale.

Il est illégal de ne pas déclarer des revenus de sources étrangères. Le recouvrement fiscal ne cesse de prendre de l'ampleur grâce aux efforts internationaux de l'ARC et à ses processus de vérification. L'ARC s'engage à poursuivre les efforts de collaboration visant à protéger l'assiette fiscale du Canada.

-30-

Renseignements aux médias :

Erin Filliter
Directrice des communications
Bureau du ministre du Revenu national
613-995-2960

Noël Carisse
Relations avec les médias
613-952-9184

